Envoyé en préfecture le 09/06/2022
Reçu en préfecture le 09/06/2022
Affiché le 09/06/2022
ID : 009-210901609-20220602-2022_065-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/065

L'an deux mille vingt deux et le deux juin à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Chantal BLAZY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMEC, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :
Madame Pierrette FORGET BARBERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA
Monsieur Raymond MIQUEL donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Madame Christine MARECHAL donne procuration à Marc SANCHEZ
Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA
Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Erald GAST
Madame Joëlle DANEY donne procuration à Madame Chantal BLAZY
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Sylvia GUERRERO
Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMEC

Étaient absents : Néant

Secrétaire de séance : Madame Emilie ALLABERT

Date de convocation : 25 mai 2022

Objet : **Attribution d'une subvention exceptionnelle à « l'Oeuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers ».**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante d'une demande par courrier faite par Monsieur Yannick PERIER, ancien sapeur-pompier volontaire Ariégeois (Lézat /Lèze), afin de soutenir les Sapeurs-Pompiers en difficulté.

Contraint lui-même de cesser toute activité depuis 2009 du fait d'une maladie très grave, il a écrit un livre décrivant ses journées de personne malade « Ecoutez moi une dernière fois » promu par les divers centre de secours de l'Herault et de l'Ariège, ainsi les dons récoltés, ont été reversés à « l'Oeuvre des Pupilles et orphelins des Sapeurs-Pompiers ».

En réponse à ce nouvel appel de solidarité de la part de cet ancien Sapeur-Pompier oeuvrant en partenariat avec l'œuvre des Pupilles, l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers 34 et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 09 ainsi que de nombreux partenaires solidaires, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention d'un montant de 300 € (trois cent euros) à « l'Oeuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-Pompiers » afin de soutenir notre système de protection et de Sécurité Civile.

Puis, il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (29 voix POUR)

Envoyé en préfecture le 09/06/2022
Reçu en préfecture le 09/06/2022
Affiché le 09/06/2022
ID : 009-210901609-20220602-2022_065-DE

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **DÉCIDE** d'attribuer à « l'Oeuvre des Pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-Pompiers » une subvention d'un montant de 300 € (trois cent euros) en gage de soutien de la mairie de Lavelanet,
- **CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.
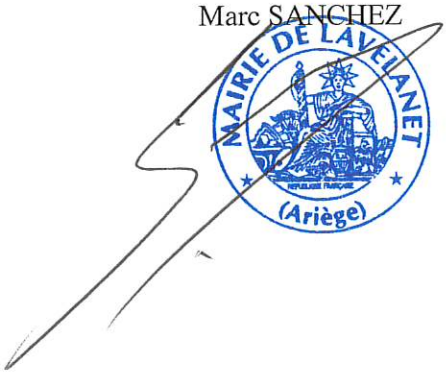
Le Maire
Marc SANCHEZ